

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
23/07/2022

Dossier complet le :
23/07/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0228

1. Intitulé du projet

Défrichement partiel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CERDAN

Prénom Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

G.F.A. PATRIS TERRA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CERDAN Thierry - Gérant

RCS / SIRET

912 990 777 000 19

Forme juridique

G.F.A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 - a	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'art. L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une surface totale, même fragmentée de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 2 parcelles K265 pour 3ha 45a et K 267 pour 5ha et 75a sur la commune de Seillans (83440) en vue de l'extension de cultures viticoles sur un terrain agricole classé AOP côtes de Provence (vignoble conduit en bio)